

Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes
104 boulevard Georges Clemenceau
35200 Rennes

Conseil d'administration

Réunion du mardi 7 juin 2022

Synthèse

Membres du Conseil d'Administration présents :

Membres de droit (EPCI) :

M. Olivier DEHAESE Président de l'ALEC du Pays de Rennes, Rennes Métropole

Communes du Pays de Rennes :

Mme Anne BRICE Pacé – Conseillère déléguée aux économies d'énergie

Mme Anne-Hélène TUAL Acigné - Conseillère élue déléguée, en charge des transports mobilité et transition énergétique

Mme Annick MONNIER Miniac-sous-Bécherel – Conseillère à la transition écologique

Mme Karine CHATEL Saint-Armel – Adjointe, élue référente mobilité, énergie et recyclage

Mme Marine KECHID La Mézière – Conseillère développement durable

Acteurs publics :

M. Gilles DREUSLIN Pays de Rennes – Vice-président référent de la commission « transitions »

Acteurs privés :

M. Nicolas JOFFREAU ENEDIS – Interlocuteur privilégié Rennes Métropole

M. Aurélien BERTIN Valoen – Consultant énergie

M. Patrick LANCELIN GRDF – Délégué territorial Ille-et-Vilaine

Membres du Conseil d'Administration excusés :

Membres Fondateurs :

M. Jean-Noël GUERRE ADEME – Directeur régional

Membres de droit (EPCI) :

M. Melaine MORIN Pays de Chateaugiron Communauté - Vice-président en charge de l'environnement et des Mobilités

Communes du Pays de Rennes :

M. Fabrice MATHOULIN Chantepie – Adjoint à la transition écologique et au patrimoine
M. Jean-Paul VUICHARD Laillé – Adjoint de la commission développement durable
Mme Claire BRIDEL Liffré – Adjointe déléguée, développement durable
M. Gwennaël DANION Cintré – Adjoint environnement et cadre de vie
M. Vincent LAIZÉ Le Rheu – Conseiller délégué à la transition écologique
M. Sébastien GIRARD Vern-sur-Seiche - Conseiller délégué à la transition écologique

Acteurs privés :

Mme Sandrine CASSAN ARCHIPEL Habitat – Ingénierie du patrimoine et innovation
M. Nicolas DECOUVELAERE ADO
Mme Marie MORANTIN CAPEB – Conseillère technique et économique
M. Cyril GUESTIN Engie solutions – Directeur délégué

Invités, non membres du conseil d'administration, présents :

Communes du Pays de Rennes :

Mme PRETOT-TILLMANN Sylvie Liffré Cormier Communauté – Vice-Présidente en charge des transitions écologiques, Plan Climat Air Energie Territorial, plan alimentaire territorial

Acteurs publics :

M. Ludovic BROSSARD La Collectivité Eau du Bassin Rennais

Acteurs privés :

Mme Claire PERON ENEDIS

Salariés de l'ALEC :

Mme Claire LE GENTIL Directrice de l'ALEC
M. Olivier ROCHE Responsable du pôle collectivités et responsable financier de l'ALEC
Mme ROUILLARD Soazig Responsable du pôle Grand Public
Mme Fabienne ABBOUD Responsable du pôle administratif de l'ALEC

Collaborateurs :

M. Olivier CHOLLET Expert-Comptable
M. Olivier HERVELIN Commissaire aux comptes
Mme Christelle Le PROUST Responsable du service Transitions Energétiques et Ecologiques de Rennes Métropole

Début de la séance : 17h30

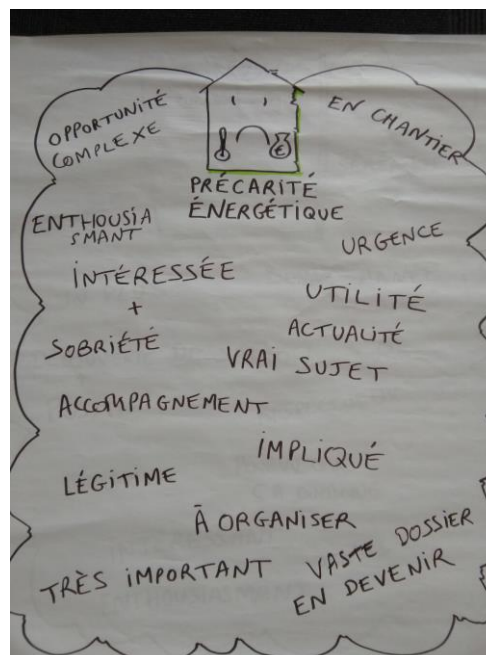
Rappel de l'ordre du jour

- Clôture et approbation des comptes 2021
- Recrutements 2022
- Point sur la lutte contre la précarité énergétique
- Questions diverses

Olivier DEHAESE démarre la réunion en remerciant les participants de leur présence.

Brise-glace

Un temps coopératif est organisé afin de recueillir le ressenti de chacun sur les deux principaux sujets à l'ordre du jour : les comptes 2021 et la lutte contre la précarité énergétique.



Approbation des comptes 2021

Monsieur CHOLLET, expert-comptable du Cabinet GEIREC, présente les chiffres clés des comptes 2021.

Au 31/12/2021

Produits d'exploitation : 1,401 M €

Résultat : 202 237 €

Trésorerie : 473 000 €

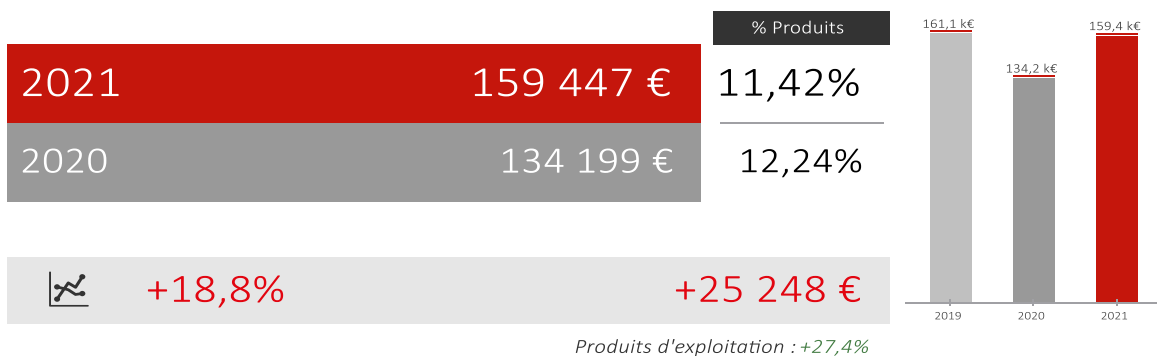
Fonds Propres : 745 000 €

Effectifs : 24 salariés

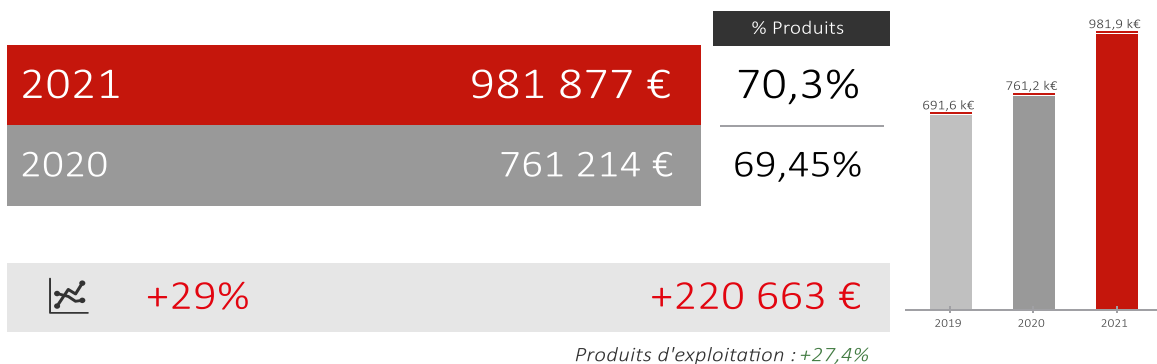
PRODUITS D'EXPLOITATION

	2021	2020	Évolution	
Prestations de services	119 714 €	115 573 €	+4 141 €	+3,6%
Subventions	792 809 €	708 878 €	+83 931 €	+11,8%
Cotisations et partenariats	436 318 €	260 594 €	+175 724 €	+67,4%
Autres produits de gestion	3 233 €	4 096 €	-863 €	-21,1%
Reprises fonds dédiés	44 693 €	6 885 €	+37 808 €	
PRODUITS EXPLOITATION Hors transferts de charges et reprises de provisions	1 396 767 €	1 096 026 €	+300 741 €	+27,4%
Transferts de charges	48 695 €	13 816 €	+34 879 €	+252,5%
PRODUITS EXPLOITATION	1 445 462 €	1 109 842 €	+335 620 €	+30,2%

CHARGES DE FONCTIONNEMENT



CHARGES DE PERSONNEL



Indications de GEIREC :

La hausse des charges de personnel s'explique par la hausse des effectifs (24 salariés en 2021 contre 20 salariés en 2020). Cette hausse a été amplifiée par le recours à l'activité partielle e, 2020. En neutralisant ces absences, le taux de croissance des charges de personnel s'élève à 22.67%.

AUTRES CHARGES

Impôts et taxes : 70 846 €

Dotations aux amortissements : 20 570 €

Reports en fonds dédiés : 5 775 €

Autres charges : 8 256 €

Pour les chiffres détaillés, voir le diaporama présenté en séance.

Olivier DEHAESE présente l'arrêté des comptes et le soumet au vote.

Vote : adopté à l'unanimité

Recrutements 2022

Pour information, une salariée quittera l'agence fin août et sera remplacée par une personne recrutée au 1^{er} juin, avec un doublon de 3 mois.

Olivier DEHAESE expose que la forte croissance d'activités de l'ALEC exige des recrutements en 2022.

Propositions de recrutements sur 3 postes

Poste	Pôle	Date de recrutement souhaité
Conseiller(e) CEP collectivités	Pôle collectivités	Septembre 2022
Assistant(e) administratif-standardiste	Pôle Administratif	Septembre/Octobre 2022
Chargé(e) de mission animation territoriale entreprises	Pôle Acteurs du Territoire	Octobre 2022

Recrutement possible en début d'année 2023 si la candidature de l'ALEC est retenue pour l'appel à projets Ten Mod de l'ADEME :

Chargé(e) de mission mobilités	Pôle Acteurs du Territoire	Janvier/Février 2023
--------------------------------	----------------------------	----------------------

A 18h30, arrive Monsieur Olivier....., commissaire aux comptes, qui s'excuse de son retard, ayant été retenu à une autre réunion.

Il indique qu'il présentera un rapport de certification des comptes annuels ainsi qu'un rapport spécial sur les conventions réglementées.

Il fait un rappel sur le souhait de statut spécifique des ALEC relatif à leur fiscalité, l'objectif étant d'obtenir la défiscalisation définitive des actions des ALEC.

La question des recrutements suscite une série de questions :



Quel est le nombre d'ETP dans le pôle collectivités ?

Aujourd'hui le pôle collectivités compte 4 ETP répartis entre 7 salariés.



L'ALEC va-t-elle tenir compte de l'inflation pour l'évolution des salaires des salariés ?

Olivier DEHAESE expose que le bureau a validé une augmentation des salaires bruts de 3% à compter du 1^{er} juin 2022 pour tenir compte de l'inflation et rappelle que les salariés présents en 2021 vont bénéficier d'une prime de 600 € (défiscalisée si possible) sur la base du résultat 2021.



L'ALEC connaît-elle des difficultés de recrutement ?

Effectivement nous recevons moins de candidatures qu'auparavant.



L'ALEC envisage-t-elle de recourir à l'apprentissage ou à l'alternance (étudiant de l'université Rennes 1, par exemple) ?

Apprentissage : non. Mais un des derniers recrutements 2021 s'en rapproche puisqu'une des salariés a été recrutée sur un poste de conseiller CEP sans avoir de compétences techniques. (L'ALEC a misé sur ses compétences en animation).

Alternance : non, pas pour l'instant mais cela peut être réfléchi. L'alternance demande du temps et de l'investissement de la part du responsable de pôle voire des collègues.



Quid des locaux ?

Plusieurs locaux professionnels ont été visités récemment mais aucun ne correspond à nos attentes et besoins. A suivre.



Les recettes attendues pour l'appel à projet Ten Mod couvriront-elles les charges de personnel liées au recrutement d'un chargé de mission collectivités ?

Oui, très largement

Olivier DEHAESE soumet au vote les 3 recrutements tels que présentés.

Vote : adopté à l'unanimité

Lutte contre la précarité énergétique

Soazig ROUILLARD, responsable du pôle grand public, présente l'étude réalisée par Maud MARCIAL dans le cadre d'un stage de Master 2 de 6 mois.

Un comité de pilotage regroupant différents acteurs de la question a été réuni.

Les principales difficultés qui se présentent pour les ménages sont les suivantes :

- Disparité des financements et des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique selon les territoires (manque de lisibilité)
- Difficulté d'accessibilité aux dispositifs (manque de connaissance des dispositifs, voire difficultés d'accessibilité liées au manque de maîtrise de la langue française)
- Nécessité, pour certains dispositifs, d'avancer l'argent, ce que certaines familles ne peuvent pas se permettre de faire.
- Temporalité inadéquate. D'une part, il n'existe pas de dispositif de prévention de la précarité énergétique. D'autre part, les familles en difficultés financières, souvent locataires, n'osent pas quitter le logement de peur de ne pas retrouver de logement, par exemple. Enfin les délais des procédures sont souvent longs.
- Complexité des dispositifs : accompagnement juridique, aide au paiement des factures de fluides, aide à la rénovation.

L'étude et le travail avec le comité de pilotage ont permis de faire émerger 9 solutions possibles dans la lutte contre la précarité énergétique :

- Le permis de louer : avant de louer un bien, le bailleur doit obtenir auprès de sa collectivité une autorisation de mise en location (dispositif qui peut être déclaratif ou sur visite à domicile). Cette solution exige du personnel communal et les collectivités qui la pratiquent le font uniquement dans des zones prédéfinies.
- La visite pré-accession : accompagnement des ménages avant l'achat immobilier pour évaluer le coût des travaux de rénovation globale. Ce dispositif existe sur la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné. Il nécessite un partenariat avec les acteurs de l'immobilier.
- L'utilisation des données produites par ENEDIS, Géodip ou encore l'AUDIAR : réductions/coupures de puissance, évaluation de la thermo sensibilité des bâtiments, localisation des logements énergivores, liens revenus des ménages – caractéristiques de leur logement, etc
- Le guide local de la précarité énergétique : il répertorie, à destination des ménages, tous les acteurs et dispositifs à leur disposition. Un guide pour les acteurs eux-mêmes peut également être rédigé. Ces guides doivent être régulièrement mis à jour.
- La centralisation des demandes des ménages : mise en place d'une plateforme unique pour tous les dispositifs. Cela permet de simplifier les demandes d'aides et de réduire les délais d'attente.
- Les visites socio-techniques à domicile. Elles permettent de définir les problématiques du ménage (ponctuelles ou structurelles) et de les orienter vers les interlocuteurs adéquats (professionnel de la santé, du social ou de la rénovation énergétique)
- L'augmentation du recours à la Mous : accompagnement renforcé pour les propriétaires (très) modestes dans leur projet de rénovation énergétique
- L'animation d'un réseau d'acteurs de la lutte contre la précarité énergétique
- Le SLIME- Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie : animation d'un réseau de donneurs d'alerte : médecins, aides à domicile, élu.es, banques, facteurs, associations caritatives, etc. Un diagnostic sociotechnique est réalisé au domicile des ménages qui sont alors orientés vers les partenaires (santé, social, rénovation énergétique). Ce réseau de partenaire doit être régulièrement animé.

Un conventionnement est possible avec le CLER qui finance une partie le service à travers les CEE pendant 3 ans (70 % la 1ère année puis 60 % puis 50%). Ce SLIME doit être créé à l'échelon départemental ou local.

Soazig ROUILLARD propose un regroupement de ces 9 solutions en 4 scénarios et demande aux membres du Conseil d'Administration de noter sur des post-its les points forts et points faibles de chaque scénario afin d'amorcer la réflexion sur le rôle de l'ALEC dans la lutte contre la précarité énergétique.

Scénario 1 : SDIME – Service Départemental d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie

Scénario 2 : SLIME inter-EPCI : a minima Rennes Métropole, additionné potentiellement de CCVIA, LCC et Pays de Chateaugiron communauté.

Scénario 3 : SLIME métropolitain

Scénario 4 : sans SLIME, coordination entre acteurs, information sur les dispositifs, formation des acteurs sociaux sensibilisation...

Fin de la réunion à 20h00.

Olivier DEHAESE
Président de l'ALEC du Pays de Rennes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Dehaese', written in a cursive style.